

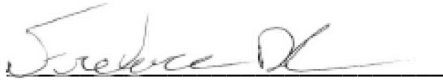
Avis public

Avis public est par la présente donnée par le soussigné, Directeur général de Venise-en-Québec, qu'au cours de la séance ordinaire du lundi 4 novembre 2019 qui se tiendra à l'hôtel de ville de la Municipalité situé au 237, 16^e ave Ouest, le Conseil sera appelé à se prononcer sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 545, avenue de la Pointe Jameson qui aura pour effet de rendre réputé conforme la construction d'un garage en marge avant (prolongement avant);

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à ces dérogations mineures.

DONNÉ ce 11^e jour du mois d'octobre 2019

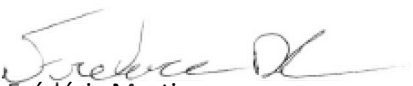


Frédéric Martineau
Directeur général, greffier et trésorier

Certificat de publication

Je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affichée le présent avis public concernant la dérogation mineure du 545, avenue de la Pointe Jameson à l'hôtel de ville ainsi qu'au bureau de poste en date du 11 octobre 2019.

Tel que prévu au règlement 455-2018 adopté le 3 juillet 2018 par le conseil municipal, je, Frédéric Martineau, Directeur général de Venise-en-Québec, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant la dérogation mineure pour le 545, avenue de la Pointe Jameson sur le site Internet de la Municipalité le 11 octobre 2019.



Frédéric Martineau,
Directeur général, greffier et trésorier
Le 18 mars 2019